



N° de résolution  
ou annotation

## MUNICIPALITÉ SAINT-DAMASE-DE-L'ISLET

### PROVINCE DE QUÉBEC M.R.C. DE L'ISLET MUNICIPALITÉ DE SAINT-DAMASE-DE-L'ISLET

**PROCÈS-VERBAL** de la séance régulière du Conseil municipal de Saint-Damase-de-l'Islet tenue le lundi 3 juillet 2023, à 19 h, à la salle du Conseil et à laquelle étaient présents Mesdames les conseillères Monique Gamache, Cathy Michaud, Messieurs les conseillers, Jonathan Duval, Damien Jean et Marie-Jean Pellerin, tous formant quorum sous la présidence de Madame le Maire Anne Caron.

La greffière-trésorière dresse le procès-verbal.

#### 01. MOT DE BIENVENUE

Madame Caron souhaite la bienvenue à tous.

#### 02. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

01. MOT DE BIENVENUE
02. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR
03. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU 5 JUIN 2023
04. SUIVI AU PROCÈS-VERBAL
05. COMPTES À PAYER À CE JOUR
06. ADMINISTRATION GÉNÉRALE (législation, gestion, greffe, évaluation, autres)
  - 06.01. Annulation du comité sur l'accès de l'information et la protection des renseignements personnels
07. SÉCURITÉ PUBLIQUE (police, incendie, sécurité civile)
08. TRANSPORT (voirie, neige, éclairage de rues, transport adapté et collectif)
09. HYGIÈNE DU MILIEU (Égout, ordures et recyclage)
10. SANTÉ, URBANISME, AMÉNAGEMENT (urbanisme, aménagement, ORH, MADA, famille)
  - 10.01. Adoption du second projet de règlement 06-2023
11. LOISIRS, CULTURE (salles, biblio)
  - 11.01. Fête nationale
12. IMMOBILISATION
13. DEMANDES DIVERSES :
14. VARIA :
15. QUESTIONS DE L'ASSISTANCE
16. CORRESPONDANCE
17. CLÔTURE DE LA SÉANCE

#### Résolution 96-07-2023

Il est proposé par le conseiller Jonathan Duval, appuyé par la conseillère Monique Gamache et adopté à l'unanimité des conseillers(ères) que cet ordre du jour soit accepté, en laissant l'item Varia ouvert.

#### 03. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU 5 JUIN 2023

**ATTENDU QU'** une copie du procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil tenu le 5 juin 2023 a été remise, avec l'avis de convocation, à tous les membres du Conseil au moins 72 heures avant la tenue de la présente séance afin de leur



N° de résolution  
ou annotation

## MUNICIPALITÉ SAINT-DAMASE-DE-L'ISLET

permettre d'en prendre connaissance et dispenser la lecture de celui-ci séance tenante ;

### EN CONSÉQUENCE, Résolution 97-07-2023

Il est proposé par le conseiller Damien Jean, appuyé par le conseiller Marie-Jean Pellerin et résolu à l'unanimité des conseillers(ères) que le procès-verbal du 5 juin 2023 soit accepté, tel que rédigé.

### 04. SUIVI AU PROCÈS-VERBAL

Rien

### 05. COMPTES À PAYER À CE JOUR

**ATTENDU QUE** les membres du Conseil ont reçu les explications nécessaires sur la liste des comptes qui doivent être acceptés et acquittés ;

**ATTENDU QUE** sous la résolution **05-01-2023**, le Conseil a accepté les dépenses incompressibles 2023 soient acquittées sur réception sans présentation mensuelle ;

**EN CONCLUSION, Résolution 98-07-2023,**  
Il est proposé par le conseiller Jonathan Duval, appuyé par le conseiller Marie-Jean Pellerin et résolu à l'unanimité des conseillers(ères) que tous les comptes soient acceptés et acquittés, dont la liste présentée pour une somme totale de 25 537.08 \$.

Je certifie que les fonds sont disponibles pour le paiement de ces factures.

Dany Marois, greffière-trésorière

### 06. ADMINISTRATION GÉNÉRALE (législation, gestion, greffe, évaluation, autres)

#### 06.01. Annulation du comité sur l'accès de l'information et la protection des renseignements personnels

Comme le 1<sup>er</sup> juin dernier, le gouvernement retirait l'obligation de former un comité à tout organisme public qui employait 50 salariés ou moins et comme dans le règlement municipal **129-10-2023**, il est écrit que si un règlement, édicté par le gouvernement, a pour effet d'exclure la municipalité de Saint-Damase-de-L'Islet de l'obligation de former un tel comité, la résolution **129-10-2023** cesserait d'avoir effet à compter de l'entrée en vigueur de ce règlement.



N° de résolution  
ou annotation

## MUNICIPALITÉ SAINT-DAMASE-DE-L'ISLET

### 07. SÉCURITÉ PUBLIQUE (police, incendie, sécurité civile)

Rien

### 08. TRANSPORT (voirie, neige, éclairage de rues, transport adapté et collectif)

Rien

### 09. HYGIÈNE DU MILIEU (Égout, ordures et recyclage)

Rien

### 10. SANTÉ, URBANISME, AMÉNAGEMENT (urbanisme, aménagement, ORH, MADA, Famille)

#### 10.01. Adoption du second projet de règlement 06-2023

**CONSIDÉRANT QUE** le conseil municipal peut modifier ses règlements d'urbanisme en vertu de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (RLRQ c A-19.1);

**CONSIDÉRANT QUE** selon la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (RLRQ c A-19.1), une municipalité doit procéder à la modification de ses règlements à la suite d'une modification du Schéma d'aménagement et de développement de la MRC;

**CONSIDÉRANT QUE** le conseil municipal désire modifier son règlement de zonage numéro 11-2016 pour clarifier certaines dispositions afin de faciliter l'application des règlements d'urbanisme;

**CONSIDÉRANT QU'** un avis de motion a été donné à la séance du Conseil municipal tenue le 5 juin 2023 conformément à l'article 445 du *Code municipal*;

**CONSIDÉRANT QU'** un projet de règlement a été adopté à la séance du Conseil municipal tenue le 5 juin 2023;

**CONSIDÉRANT QU'** une assemblée de consultation publique a été tenue le 3 juillet 2023 sur le projet de règlement et sur les conséquences de son adoption conformément à la loi;

**EN CONSÉQUENCE** **Résolution 99-07-2023**  
il est proposé par le conseiller Jonathan Duval, appuyé par le conseiller Damien Jean et résolu à l'unanimité des conseillers(ères) que le Conseil de la



N° de résolution  
ou annotation

## MUNICIPALITÉ SAINT-DAMASE-DE-L'ISLET

Municipalité de Saint-Damase-de-L'Islet adopte le *second projet de règlement numéro 06-2023, modifiant les règlements d'urbanisme concernant le zonage*, joint au présent procès-verbal.

### 11. LOISIRS, CULTURE (salles, biblio)

#### 11.01. Fête nationale

Le conseiller-responsable Damien Jean et le Maire dressent le portrait de l'activité.

### 12. IMMOBILISATION

Rien

### 13. DEMANDES DIVERSES :

- Fabrique St-Damase : Feuillet paroissial

#### Résolution 100-07-2023

Il est proposé par la conseillère Cathy Michaud, appuyé par le conseiller Jonathan Duval et résolu à l'unanimité des conseillers(ères) que la municipalité de Saint-Damase-de-L'Islet accepte le renouvellement de l'annonce au feuillet paroissial pour une somme de 50 \$.

### 14. VARIA :

Seuls les points demandant des délibérations et décisions sont retenus aux fins du procès-verbal, article 201 du code municipal du Québec.  
Le conseiller Guillaume Lapointe se joint à la séance.

### 15. QUESTIONS DE L'ASSISTANCE

Seuls les points demandant des délibérations et décisions sont retenus aux fins du procès-verbal, article 201 du code municipal du Québec.

### 16. CORRESPONDANCE

La liste est lue par le Maire. Les documents de la correspondance peuvent être consultés en tout temps, sur les heures d'ouverture du bureau municipal jusqu'à la prochaine séance.

### 17. CLÔTURE DE LA SÉANCE

#### Résolution 101-07-2023

Proposé par la conseillère Cathy Michaud, il est 19 h 35.



Maire



D.G/Greffière-trés.